



## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**Séance du 25 juin 2026 à 17h15**

\*\*\*\*\*

**Convocation du 18 juin 2026**

\*\*\*\*\*

### Etaient présents

Jean PETRONIO

Muriel BAJOT

Julie NIVOIX

Daniel BLONDEAU

Estelle CIADOUX

Elodie BILLETTE (arrivée à 17h25)

Estelle GRIDAINE

Christophe BRADFER

Vincent LAROSA

Anne-Marie MASSELIN

Florent TORRE

Philippe DECOBERT

Jean-Philippe GUENARD

Maryvonne DOYEN

**Absent(e)s excusé(e)s:** Renaud MARIAGE

Amandine GOI

Anthony ROUSSEAUX

Philippe GRUN

Valérie LLINARES

**Donne procuration :** Renaud MARIAGE donne procuration à Jean PETRONIO

Amandine GOI donne procuration à Anne Marie MASSELIN

Anthony ROUSSEAUX donne procuration à Estelle CIADOUX

Philippe GRUN donne procuration à Daniel BLONDEAU

Valérie LLINARES donne procuration à Philippe DECOBERT

**Secrétaire de séance :** Daniel BLONDEAU

## ORDRE DU JOUR :

### 1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

### 2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

### 3 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLEGE ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

#### 4 FINANCES

4.1 : Demande de subvention Association « Visites des Malades en Établissements Hospitaliers »

#### 5 ARDENNE METROPOLE

5.2: Adhésion à la police intercommunale

### 6 QUESTIONS DIVERSES

#### **1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Délibération 26-80

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Daniel BLONDEAU en qualité de Secrétaire de séance.

#### **2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération 26-81

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2026 n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

#### **3 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLEGE ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Délibération 26-82

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la décision du tribunal administratif d'annuler l'élection des délégués et suppléants qui s'est déroulée le 05 juin 2026, il convient de procéder à une nouvelle élection.

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectorale du 19 juin 2026,

Vu l'arrêté 2026-375 du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués à élire.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin à savoir :

Maryvonne DOYEN et Daniel BLONDEAU

Estelle CIADOUX et Julie NIVOIX

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne.

Liste 1 : Un Nouvel élan  
PETRONIO Jean  
GOI Amandine  
MARIAGE Renaud  
MASSELIN Anne-Marie  
GRUN Philippe  
BAJOT Muriel  
BLONDEAU Daniel  
NIVOIX Julie

Liste 2 : Toujours ensemble pour Aiglemont  
Philippe DECOBERT  
Valérie LLINARES  
Jean-Philippe GUENARD  
Maryvonne DOYEN

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

- a) Nombre de conseiller présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 18
- c) Nombre de suffrage déclaré nul : 0
- d) Nombre de suffrage blanc : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés : 18

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :  
La liste 1 obtient : 4 délégués et 3 suppléants  
La liste 2 obtient : 1 délégué

Monsieur le Maire proclame élus délégués et suppléants, par les membres du Conseil Municipal :  
PETRONIO Jean  
GOI Amandine  
MARIAGE Renaud  
MASSELIN Anne-Marie  
DECOBERT Philippe  
BAJOT Muriel  
BLONDEAU Daniel  
NIVOIX Julie

#### **4 FINANCES**

##### **4.14 : Demande de subvention Association « Visites des Malades en Établissements Hospitaliers »** Délibération 26-83

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association « Visites des Malades en Établissements Hospitaliers ».

Cette association a pour but de visiter les personnes âgées des trois EHPAD publics de Charleville-Mézières ainsi que le service gériatrique de l'hôpital de Manchester.

Le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer la somme de 100 € à l'Association « Visites des Malades en Établissements Hospitaliers ».

#### **5 ARDENNE METROPOLE**

5 1 : Adhésion à la police intercommunale  
Délibération 26-84

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame Gwenaëlle ARRAGAIN, cheffe de service Dynamiques Territoriales d'Ardenne Métropole pour la mise en place de la police intercommunale sur notre territoire.

Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service à raison de 78h annuelle soit 1h30 par semaine, pour un coût de 60 € de l'heure. L'agent mis à disposition sera annualisé et pourra au besoin intervenir sur une plus longue durée.

Pour information la commune de Saint Laurent a également adhéré à la police intercommunale pour plus de 200 heures annuelles.

Monsieur Philippe DECOBERT et Monsieur Jean-Philippe GUENARD prennent part au débat. Ils rappellent que l'ancien conseil avait voté contre la création de la police intercommunale car pour eux cela fait défaut à la police nationale qui est une mission régaliennne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions : Philippe DECOBERT, Jean-Philippe GUENARD, Valérie LLINARES et Maryvonne DOYEN), autorise le Maire à signer la convention qui sera établie par Ardenne Métropole.

**6 QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que le commandant de la brigade de gendarmerie des Ardennes nous remercie pour le prêt du chapiteau communal lors de la journée « portes ouvertes » du 30 mai dernier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes afin d'obtenir un devis pour la mise en place d'éclairage public supplémentaire au Pôle de Santé 1. Il en profite pour féliciter Monsieur Philippe DECOBERT pour sa nomination à la Présidence de la F.D.E.A. et lui demande son aide dans la gestion de futur dossier.

Madame Maryvonne DOYEN, rend compte de sa participation à la visite d'inauguration de l'espace Grandry, nouveau lotissement d'espace habitat à Charleville-Mézières.

Muriel BAJOT rend compte de la réussite de la fête de la musique organisée par l'association Aiglemont Loisirs et Animations. Les Aiglemontais étaient au rendez-vous.

Le secrétaire de séance

Le Maire